



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équipements

Question écrite n° 43623

Texte de la question

M. Bernard Accoyer appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur les conséquences pour la pédiatrie du sous-équipement dont souffre actuellement la France en imagerie par résonance magnétique (IRM). Notre pays compte en effet 3 IRM pour un million d'habitants (4,7 en Angleterre, 5,4 en Italie, 9 en Espagne et 12 en Allemagne). En raison de ce retard, il s'avère impossible de suivre les recommandations des experts qui, afin de réduire les expositions avec radiations ionisantes, reconnaissent que les examens par scanners doivent être remplacés chez les enfants par l'IRM, sauf pour les poumons. De plus, une directive européenne (DG 97/43 de l'EURATOM), applicable à compter de mai 2000, préconise également cette évolution. C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les réponses qu'elle entend apporter à cette inquiétante situation.

Texte de la réponse

Il est précisé à l'honorable parlementaire que, au 31 décembre 1999, le parc des IRM en France était de 182 machines. Afin de répondre à la demande des établissements et des professionnels de santé et pour tenir compte des évolutions technologiques récentes, le Gouvernement a décidé d'ouvrir, avant l'été 2001, l'indice de besoins. Celui-ci est fixé à un appareil pour 240 000 habitants, plus un appareil par tranche d'au moins 1 500 lits et places autorisés en médecine, chirurgie, obstétrique en centre hospitalier régional, plus un appareil par dérogation lorsque le nombre de lits et places autorisés en médecine, chirurgie, obstétrique en centre hospitalier régional, dans une région, est inférieur à 1 500 lits. Ainsi, de 1997 à la fin 2000, le parc a évolué de 137 appareils à 276. Par ailleurs, conformément aux directives européennes et aux résultats des études de l'INSERM et de l'ANAES, le Gouvernement a décidé de lancer une réflexion sur la substitution possible des appareils irradiants par des appareils d'IRM.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Accoyer](#)

Circonscription : Haute-Savoie (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43623

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé et handicapés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2000, page 1761

Réponse publiée le : 29 janvier 2001, page 694